



Commune
d'ALSTING

☒ Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°38/2023

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison des travaux d'intervention sur l'éclairage public, prévus à partir du 15 septembre jusqu'au 31 décembre 2023, sur la commune d'Alsting, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société TPLEC, de Sarralbe, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, les véhicules affectés seront autorisés à stationner sur le trottoir et la demi-chaussée, pour la durée des travaux du 15 septembre au 31 décembre 2023 inclus.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 15 septembre 2023

Le Maire, HEHN Jean-Claude

Jean-Luc MONNET
Adjoint au Maire

